



Payer des prestations non faites

Par **Ava**, le **28/03/2011** à **13:17**

Bonjour, j'ai des problèmes avec mon auto-école. J'ai commencé à suivre à Calais, après j'ai déménagé à Lille, mais je continuais à faire les contrôles pédagogiques sur Calais. Là je devais passer le permis, et initialement j'avais 2h de cours supplémentaires le samedi, étant donné que je passe le permis le mardi.

Après leurs avoir dit que je pourrai pas faire la route et que je voulais avoir des heures de cours le jour de l'examen (parce que je peux pas me déplacer tout le temps, étant donné que je prépare le concours en médecine), ils n'ont pas enlevé les 2 heures le samedi et ils m'ont dit que je serai quand même facturée 368 €!!! (2h le samedi et 1h le mardi)!

Je voulais demander s'il ont le droit de me facturer des heures que je n'ai pas prises; et que 368 c'est exagéré de leur part.

Merci d'avance